



**Compte rendu du Conseil d'Administration  
AAPPMA LA DURDENT  
Le 19-09-2015 à 14H, Salle E de l'Epinay  
76450 CANY BARVILLE**

Présents : PM MICHEL, M FAUCHER, L LEGRAND, M GOTRAND  
O FERNANDES, S MORIN, J FIDELIN

Absent excusés : L LEFEVRE

**Subvention Crédit Agricole.**

Suite à la rencontre du Président de l'association des sociétaires du Crédit Agricole lors de la manifestation du Printemps de Cany, ce dernier nous a indiqué qu'une possibilité de versement d'une subvention au titre d'une action serait envisageable.

Pour se faire, une présentation de l'action envisagée ainsi que l'établissement de devis est nécessaire.

Le Trésorier se chargera de l'élaboration des devis. Un échange sera réalisé avec le Président pour la rédaction de la demande d'aide.

Le projet sera donc d'établir des devis pour l'achat de matériels divers pour nos opérations de nettoyage et d'entretien de rivière (outils manuels, waders adaptés, épuisettes, barres à mine, crocs, séateurs, ...)

Le Président se propose également de solliciter par courrier les communes de la vallée pour le prêt d'un local de stockage.(action 2016)

### **Subvention EDF.**

La demande de subvention sera à renouveler en novembre. Les dernières subventions ont permises la remise à neuf de la signalisation des différents parcours.

Quel projet pouvons-nous soumettre ?

Le bureau propose de faire un point à partir des devis élaborés dans le cadre de la demande de subvention du crédit agricole.

### **Eaux de Normandie.**

Le président rappelle les réunions d'échanges entre la société Eaux de Normandie et l'association. Il indique qu'il n' a pas donné suite à la convention proposée par Eaux de Normandie puisque celle-ci ne correspondait pas aux accords oraux tenus lors des différents entretiens. Il est proposé de rentrer en contact avec la com com par la voie du vice président et/ ou du Président pour connaître leur position sur ce sujet

### **Grille du lac de Caniel**

De nombreux poissons, dit de seconde catégorie, sont observés sur la Durdent aux abords du lac. La dépose et non remise en place de la grille permettant de filtrer le trop plein du lac a été observé a maintes reprises.

Le Président indique que la Com Com est au courant de ce problème et qu'une reprise de cette partie du contrat en régie est envisagée.

### **Elagage d'entretien du site des Basses Eaux**

De nombreux postes de pêche deviennent difficilement praticables, ceci étant dû au développement de la végétation rivulaire.

Un rendez vous doit être convenu avec Mr Pouchard prochainement pour faire un état des lieux avec S Morin et voir ce que la Com Com peut réaliser comme élagage pour permettre un meilleur accès à ces postes de pêche.

Dès qu'une date sera convenue, Samuel la communiquera aux membres du Bureau pour que les personnes susceptibles de l'accompagner se manifestent.

## **Trésorerie**

Le Trésorier va solliciter la FD76 au sujet du versement effectué lors de l'entrée dans l'URNE. En effet, le montant versé ne concorde pas avec les calculs réalisés, une demande de régularisation sera peut être demandée.

Une demande sera également faite lors de l'AG de la FD concernant le manque de visibilité et de détails lors des rétributions issues de Carte de pêche.fr. Un e mail sera également envoyé au Président et au trésorier de la FD à ce sujet.

## **Frais de représentation**

Lors de l'AG de la FD76, une participation de l'ordre de 35Euros est demandée pour les personnes souhaitant participer au repas organisé à l'issue de la réunion.

Le Président soumet aux membres du bureau, le fait que ces frais soient pris en charge par l'AAPPMA au titre de frais de représentation. Les membres approuvent à l'unanimité. Le trésorier pourra mettre en paiement cette facture d'un montant de 70Euros.

## **Projet Pluriannuel**

Le Président annonce que la partie aval du parcours des maraîchers ne sera plus louée par l'AAPPMA dans un souci d'accord du propriétaire et de responsabilité. Le panneau de signalisation aval sera donc déplacé en conséquence.

Une réflexion est demandée aux membres du bureau sur le point de règlement des parcours ( 3 truites / jour ; No kill sans prélèvement ; No kill leurres-mouche ) M FAUCHER souhaite que cette réglementation soit pérenne et indique qu'il ne faut pas changer les règles trop souvent dans un souci de compréhension des adhérents. Ce point sera traité lors du prochain CA suivant les propositions et arguments de chacun.

## **AG pour élections du bureau**

Le Président ainsi que le Vice Président font un rappel sur les conditions de vote aux membres du bureau.

Les membres du bureau ont à l'unanimité émis le souhait de se représenter pour un nouveau mandat.

Le Président se chargera des formalités d'avis de presse pour les élections.

## **Garderie**

Les deux gardes assermentés de l'AAPPMA font part de leur ressenti et de leurs actions réalisées lors de la période d'ouverture de 1<sup>ère</sup> catégorie.

Aucun PV n'a été dressé mais plusieurs remises à l'ordre ont été faites aux pêcheurs en infraction.

Le Président informe qu'un contrevenant a été interpellé par l'oncfs et les Affaires Maritimes pour une pêche illégale au filet au niveau de l'exutoire de la Durdent à Veulettes. Interpellation réalisée rapidement grâce aux informations transmises par un adhérent de l'AAPPMA. Aucune information concernant les suites de cette affaire ne nous est connue à ce jour.

Les gardes et adhérents sont invités lorsqu'ils constatent des faits de braconnage importants à contacter le Président qui pourra juger de la pertinence de solliciter à nouveau l'ONCFS pour une action similaire.

Mr Michalot a émis le souhait de devenir garde, le bureau approuve cette demande et se prononce pour une augmentation du nombre de gardes.